

DELIBERATION 2015-204

LE CINQ NOVEMVRE DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS: Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. – M. VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

ABSENTS: Mme AURIAC A - M. ATLAN J. - M. VERNAY P.

Monsieur CLAMOUSE Alain a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET: Convention avec « Un Toit pour Tous » Le Patio Méditerranéen pour la ZAC Roque Fraisse

Dans le cadre de bonnes relations que la Commune établit avec les bailleurs sociaux, « Un Toit pour Tous » propose de « réserver » l'attribution de 18 logements sociaux à la Commune sur l'opération – Le Patio Méditerranéen – à la Z.A.C. Roque Fraisse (41 logements).

Madame le Maire donne lecture du projet de convention formalisant cette entente.

Elle précise que cette réservation est valable tant pour la première attribution que pour les attributions suivantes.

Elle indique enfin, que pour les 23 autres logements, le C.C.A.S. de Saint Jean de Védas soumet aux autres délégataires des propositions de candidatures de familles védasiennes éligibles.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE	
Contre		
Abstention		

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- APPROUVE la convention de réservation de logements à intervenir entre « Un Toit pour Tous » et la Commune de Saint Jean de Védas sur l'opération Le Patio Méditerranéen à la Z.A.C. Roque Fraisse ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

